



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 01 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le premier juin à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 26 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : 26 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25

Nombre de procurations : 1

Nombre de voix : 26

Etaient présents: M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Christiane Exbrayat, M. Alex Dumas, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, M. Alain Héraud, Mme Janet Zaragoza, Mme Patricia Escario, M. Ange Monroig, Mme Laurence Court, M. Maxime Clerc, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Philippe Renier, Mme Clémentine Bouvier, M. Yves Rimey, M. Grégory Fernandez, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, M. Julien Baroni, Mme Jennifer Euzet.

Absents excusés :

Mme Béatrice Leccia

M. Frédéric Brauge

Mme Marie-Claire Balsan

Mme Delphine Plovier a donné procuration à M. Ange Monroig

Secrétaire de séance : Mme Laurence Court

DEL2021_046 **Elections départementales de juin 2021 – recrutement et rémunération d'agents en charge des opérations de mise sous plis**

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'à l'occasion des élections départementales des 20 et 27 juin prochains, il appartient à la commune la plus peuplée du canton de procéder à la réalisation des travaux d'adressage, de mise sous pli et de colissage de la propagande électorale pour l'ensemble des communes du canton.

L'État, par le biais d'une convention, demande aux communes concernées d'assurer les recrutements et rémunération du personnel nécessaire à ces travaux.

Ces travaux devant se dérouler dans des délais très contraints, monsieur le maire propose de procéder au recrutement de 26 personnes.

Compte tenu de l'enveloppe allouée par l'État, il est proposé de fixer la rémunération brute des agents recrutés pour la mise sous plis à 0,25 € par enveloppe traitée.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide:

- D'approuver les modalités de recrutement et de rémunération des agents comme indiqué ci-dessus.
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Présents	25
Procurations	01
Nombre de voix	26
Pour	26
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZÈDE

